

Direction Secteur Développement Urbain
Urbanisme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°AR2023_553

OBJET : ARRÊTÉ D'AUTORISATION D'ENSEIGNE, CHAMAS TACOS

Le maire de Givors,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 26 juin 2023 approuvant le Règlement Local de Publicité (RLP) de la Métropole de Lyon,

Vu l'arrêté du maire n°AR20228055 en date du 21 janvier 2022 portant délégation de fonction et de signature à Madame Nabiha Laouadi, 5ème adjointe déléguée à l'urbanisme, à l'habitat et au droit ;

Vu la demande d'autorisation d'enseigne reçue en mairie le 5 septembre 2023, présentée par monsieur Bengrime Djessim, au bénéfice de Chamas Tacos sis 1 bis Place Carnot 69700 Givors, enregistrée sous le n° DAP 069 091 23 006 ;

Considérant que le projet de l'enseigne Chamas Tacos respecte la réglementation nationale et le Règlement Local de Publicité.

ARRÊTE

Article 1 : La demande d'autorisation préalable est accordée pour trois enseignes à Chamas Tacos, 1 bis place Carnot 69700 Givors.

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté par :

- publication sur le site internet de la ville de Givors,
- notification à l'intéressé,
- ampliation du présent arrêté au comptable de la collectivité,
- ampliation du présent arrêté au préfet du Rhône.


Article dernier : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la Ville de Givors – PROJET réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le 5 octobre 2023,

Mohamed BOUDJELLABA,
Le maire

Envoyé en Préfecture le :
Affiché ou notifié le :

AP4 - Accord du propriétaire

JE soussignée Madame TERRORI Noëlia demeurant à Givors 45 chemin
de Borbeut et agissant en qualité de propriétaire du Local sis
à Place Carnot à Givors
AUTORISE
chamas Tacos à réaliser les travaux nécessaires à son fonctionnement de
leur activité, notamment travaux d'installation d'éclairage commerciale
sur la façade, rue C. Simon et Place Carnot, tels que Pose d'éclairage
lumineuse.
Fait à Givors, le 26/07/2023.


d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne

Livre V - Titre VIII - Chapitre 1^{er} - art. L. 581-9 et L. 581-44, R. 581-9 à R. 581-21 du code de l'Environnement

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier transmis à

Numéro d'autorisation

___ / ___ / ___

le ___ / ___ / ___

ABF préfet de région

AP - ___ - ___ - ___ - ___

Compléter la partie concernant le dispositif visé par la demande d'autorisation

Un imprimé ne peut concerner qu'un seul type de dispositif.

Lorsque plusieurs dispositifs du même type sont installés sur le même terrain, un seul imprimé peut être renseigné.

Lorsque plus de 3 enseignes sont installées pour une même activité, un second imprimé doit être renseigné.

1. Identité du déclarant projetant d'exploiter le dispositif

Vous êtes un particulier :

Madame

Monsieur

Nom

Prénom

Vous êtes une personne morale :

Dénomination

CHAMAS TACOS

Raison sociale :

CD FOOD

N° SIRET

9 2 2 6 7 8 7 7 6 0 0 0 1 9

Forme juridique SAS

Représentant de la personne morale Madame

Monsieur

Nom

BENGRIME

Prénom

DJESSIM

2. Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro

86

Extension

Lieu-dit ou boîte postale

Voie

rue de l'Eglise

Code postal

3 8 2 0 0

Localité VILLETTE DE VIENNE

N° de téléphone

0 6 0 9 9 1 9 8 0 6

N° de télécopie

Adresse électronique

bddxb89@gmail.com

3. Localisation d'installation du ou des dispositifs

Département

69700

Commune

GIVORS

Adresse

1 bis place Carnot

4. Enseignes

Situation de l'activité

RDC

Etage(s) n°

4.1. Enseigne n°1

Support de l'enseigne projetée :

Sur toiture

Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²)

Sur façade

parallèle à la façade

perpendiculaire à la façade

Sur clôture

Sur auvent ou marquise

Sur garde-corps

Enseigne à faisceau de rayonnement laser

Puissance de la source

Type d'enseigne

Lettres individuelles

Bandeau support

Enseigne double-face

Autre (précisez) :

rue Charles Simon

Ville de Givors

Enseigne lumineuse Oui Non

Projection ou transparence Lettre découpées Clignotante (pharmacie et services d'urgence)

Numérique Autre Précisez : _____

Luminance maximale : de jour de nuit

Efficacité lumineuse

Extinction prévue : (horaires indicatif)

Caractéristiques et dimensions

Couleur : fond lettres

Largeur Hauteur Epaisseur Surface

Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse coté - pièce AP2)

Hauteur libre au dessus du niveau du sol Saillie sur la façade

Largeur de la rue Largeur du trottoir

4.2. Enseigne n°2**Support de l'enseigne projetée :**

Sur toiture Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²)

Sur façade parallèle à la façade perpendiculaire à la façade

Sur clôture Sur auvent ou marquise Sur garde-corps

Enseigne à faisceau de rayonnement laser Puissance de la source

Type d'enseigne

Lettres individuelles Bandeau support Enseigne double-face

Précisez :

Enseigne lumineuse

Oui Non

Projection ou transparence Lettre découpées Clignotante (pharmacie et services d'urgence)

Numérique Autre Précisez : _____

Luminance maximale : de jour de nuit

Efficacité lumineuse

Extinction prévue : (horaires indicatif)

Caractéristiques et dimensions

Couleur : fond lettres

Largeur Hauteur Epaisseur Surface

Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse coté - pièce AP2)

Hauteur libre au dessus du niveau du sol Saillie sur la façade

Largeur de la rue Largeur du trottoir

4.3. Enseigne n°3**Support de l'enseigne projetée :**

Sur toiture Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²)

Sur façade : parallèle à la façade perpendiculaire à la façade

Sur clôture Sur auvent ou marquise Sur garde-corps

Enseigne à faisceau de rayonnement laser Puissance de la source

Type d'enseigne

Lettres individuelles Bandeau support Enseigne double-face

Précisez :

Enseigne lumineuse

Oui Non

Projection ou transparence Lettre découpées Clignotante (pharmacie et services d'urgence)

Numérique Autre Précisez :

Luminance maximale : de jour de nuit

Efficacité lumineuse lm/WExtinction prévue : (horaires indicatif) **Caractéristiques et dimensions**Couleur : fond lettres Largeur m Hauteur m Epaisseur cm Surface m²**Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse côté - pièce AP2)**Hauteur libre au dessus du niveau du sol mètres Saillie sur la façade cmLargeur de la rue mètres Largeur du trottoir cm**4.4. Autres enseignes existantes pour le même établissement**Enseigne sur toiture : Nombre Surface cumulée m²Enseigne sur façade : Nombre Surface cumulée m²Enseigne scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieure à 1m²) Nombre **4.5. Surface cumulée des enseignes installées et des enseignes existantes (pour le même établissement)**Surface cumulée des enseignes sur toiture de l'établissement m² Surface cumulée des enseignes sur façade de l'établissement m² Surface de la façade commerciale m²**4.6. Cas particulier du lieu où sont localisées les enseignes**L'activité est-elle située dans une zone couverte par un RLP : Oui Non Zonage du règlement local de publicité S'agit-il d'enseigne(s) temporaire(s) ? Oui Non Durée d'installation Enseigne(s) apposée(s) sur un immeuble classé ou dans le champ de visibilité de cet immeuble, sur un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire. (R. 581-16 II 1° du CE) Oui Non Précisez Enseigne(s) apposée(s) sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre. (R. 581-16 II 2° du CE) Oui Non Précisez Enseigne(s) apposée(s) dans un secteur sauvegardé (R. 581-16 II 3° du CE) Oui Non Précisez Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager, (ZPPAUP) ou une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) (R. 581-16 II 4° du CE) Oui Non Précisez Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection délimité autour d'un site classé, dans un parc naturel régional, dans un site inscrit à l'inventaire ou sa zone de protection, dans l'aire d'adhésion d'un parc national, dans une zone Natura 2000 (zone spéciale de conservation ou une zone de protection spéciale) (L. 581-8 du CE) Oui Non Précisez **5. Dispositif lumineux (à l'exclusion des concessions de mobilier urbain, des dispositifs de micro-affichage, et des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)****5.1. Localisation du dispositif ou du matériel**Propriété privée Domaine public Superficie du terrain (hors domaine public) m² Référence cadastrale (indicative) Propriété privée : Longueur du côté de l'unité foncière bordant la voie publique mètres
Domaine public : Longueur du côté l'unité foncière bordant l'emplacement prévu mètres

Distance de l'installation projetée par rapport : (uniquement dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol)

Aux limites séparatives de propriété (hors domaine public) _____ mètres aux baies des immeubles situées _____ mètres sur des fonds voisins

Si la commune d'installation est dotée d'un Règlement local de publicité :

Zonage du règlement local de publicité (indicatif) _____

Si l'installation a lieu hors agglomération :Emprise d'aéroport Emprise de gare ferroviaire Périmètre d'un établissement de centre commercial délimité par le RLP **5.2. Nature du dispositif ou du matériel****Dispositifs muraux**

Sur mur :	Nombre	_____	Format	_____
Sur clôture :	Nombre	_____	Format	_____
Sur palissade :	Nombre	_____	Format	_____
Autre (précisez) _____	Nombre	_____	Format	_____
Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol	Nombre	_____	Format	_____
Nombre de faces :	Simple-face	<input type="checkbox"/>	Double-face	<input type="checkbox"/>
Dispositifs sur toiture	Nombre	_____	Format	_____

Caractéristiques de la publicité lumineuse

Durée d'installation _____ (8 ans maximum)

Lettres découpées Autre (précisez) : _____

Numérique A images animées A images fixes Vidéo

Luminance maximale : de jour _____ cd/m² de nuit _____ cd/m²

Luminance moyenne : de jour _____ cd/m² de nuit _____ cd/m²

Efficacité lumineuse : _____ lm/W Consommation électrique (dispositif numérique) _____ kWh

Extinction prévue : horaires _____

5.3. Autres dispositifs ou matériels existant sur le terrain (si installation sur une propriété privée)**Dispositifs muraux**

Sur mur :	Nombre	_____	Format	_____
Sur clôture :	Nombre	_____	Format	_____
Sur palissade :	Nombre	_____	Format	_____
Autre : (précisez) _____	Nombre	_____	Format	_____
Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol	Nombre	_____	Format	_____
Dispositifs sur toiture	Nombre	_____	Format	_____

6. Installation de publicité lumineuse sur mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

N'indiquez ici que le nombre de dispositifs concernés par la concession, précisez sur la pièce AP12 leurs nature, format, localisation, distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds

Abris :	Nombre	_____	Colonnes porte-affiches :	Nombre	_____
Kiosques :	Nombre	_____	Mâts porte-affiche :	Nombre	_____
Mobilier d'information :	Nombre	_____			

7. Dispositifs de petit format intégrés à des devantures commerciales supportant de la publicité lumineuse (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

Surface de la devanture commerciale

_____, ____ m²

La surface cumulée des dispositifs déclarés et déjà présents ne peut excéder le dixième de la surface de la devanture commerciale, dans la limite de 2 m²

Nature des dispositifs

Surface	____, ____ m ²	Nombre	_____	Cumul	____, ____ m ²
Surface	____, ____ m ²	Nombre	_____	Cumul	____, ____ m ²
Surface	____, ____ m ²	Nombre	_____	Cumul	____, ____ m ²
Surface cumulée des dispositifs déclarés					____, ____ m ²

Autres dispositifs de petit-format lumineux et non lumineux déjà installés sur la devanture concernée

Surface	____, ____ m ²	Nombre	_____	Cumul	____, ____ m ²
Surface	____, ____ m ²	Nombre	_____	Cumul	____, ____ m ²
Surface	____, ____ m ²	Nombre	_____	Cumul	____, ____ m ²
Surface cumulée des dispositifs déjà installés					____, ____ m ²

Caractéristiques de la publicité lumineuse

Durée d'installation _____ (8 ans maximum)

Lettres découpées Autre (précisez) _____

Numérique A images animées A images fixes Vidéo

Luminance maximale de jour _____ cd/m² de nuit _____ cd/m²

Luminance moyenne de jour _____ cd/m² de nuit _____ cd/m²

Efficacité lumineuse _____ lm/W

8. Bâches

8.1. Bâches de chantier

Nature des travaux (précisez) _____

Durée des travaux _____

BBC rénovation

Emplacement de l'échafaudage _____

Surface de la bâche _____ m² Surface de la publicité : _____ m²

Durée d'installation de la bâche _____ (ne peut excéder l'utilisation effective des échafaudages pour les travaux)

8.2. Emplacement de bâches publicitaires

Type de support _____

Surface de la bâche _____ m²

Durée d'installation _____

(8 ans maximum)

9. Dispositif temporaire de dimension exceptionnelle

Type de manifestation annoncée _____

Date de la manifestation
annoncée _____

Surface du dispositif _____

Durée d'installation _____

10. Engagement du demandeur ou du mandataire

J'atteste avoir qualité pour effectuer la présente demande d'autorisation préalable.
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à : GIVORS

Le, 1 9 0 7 2 0 2 3

Signature du demandeur



Votre demande d'autorisation doit être établie en 3 exemplaires et doit être adressé :

- à la mairie où est envisagé le dispositif: lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- à la préfecture du département où est envisagé le dispositif: lorsque la commune n'est pas couverte par un règlement local de publicité



Ministère chargé
de l'Environnement

Bordereau de dépôt des pièces à une demande d'autorisation préalable

d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Vous devez fournir 3 dossiers.

1. PIÈCES OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES DEMANDES

Pièce		Nombre d'exemplaires
AP1. Plan de situation du terrain (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	3
AP2. Plan de masse coté (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	3
AP3. Représentation graphique de l'enseigne cotée en trois dimensions	<input checked="" type="checkbox"/>	3
AP4. Pour les nouvelles installations : accord daté du propriétaire ou du gestionnaire du terrain où est installé le dispositif	<input checked="" type="checkbox"/>	3

(1) cette pièce n'est pas exigée si le matériel est implanté sur le domaine public
Pour les dispositifs de micro affichage, les pièces AP1 et AP2 concernent la devanture commerciale et non le terrain.

2. PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À JOINDRE EN FONCTION DES DISPOSITIFS

Lorsque la demande concerne une enseigne ou une enseigne laser

AP5. Mise en situation de l'enseigne	<input checked="" type="checkbox"/>	3
AP6. Vue de l'immeuble concerné avec et sans l'enseigne, ou avant changement de l'enseigne	<input checked="" type="checkbox"/>	3
AP7. Appréciation sur son intégration dans l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	3
AP8. Notice descriptive mentionnant la puissance de la source laser, les caractéristiques du ou des faisceaux et la description des effets produits	<input checked="" type="checkbox"/>	3

Lorsque la demande concerne un dispositif publicitaire lumineux, l'installation de publicité lumineuse sur du mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage ou l'installation de publicité lumineuse sur du micro-affichage

AP9. Analyse du cycle de vie du dispositif	<input type="checkbox"/>	3
AP10. Visibilité depuis la voie publique la plus proche	<input type="checkbox"/>	3
AP11. Appréciation sur sa compatibilité avec le cadre de vie environnant, sur son insertion architecturale, sur son respect des principes de la sécurité routière, sur les nuisances visuelles pour l'homme et l'environnement	<input type="checkbox"/>	3
AP12. Liste des dispositifs de mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage indiquant pour chaque dispositif : sa nature, son format, sa localisation, sa distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds voisins et les éléments des pièces AP9, AP10 et AP11.	<input type="checkbox"/>	3

Lorsque la demande concerne un emplacement de bâche

AP13. Esquisses ou photos de la bâche et de l'emplacement envisagé	<input type="checkbox"/>	3
AP14. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports	<input type="checkbox"/>	3
AP15. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière	<input type="checkbox"/>	3

Lorsque la demande concerne un dispositif temporaire de dimension exceptionnelle

AP16. Esquisses ou photos du dispositif, de la publicité et de l'emplacement envisagé	<input type="checkbox"/>	3
AP17. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports	<input type="checkbox"/>	3
AP18. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière	<input type="checkbox"/>	3



à la demande de Mr Djessim Beng
CD FC

CHAMAS TACOS
1 BIS PLACE CARI
GIVORS 69700

Ville de Givors

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 069-216900910-20231005-AR2023_553-AR



COLOR CODES
CMJN- 77 / 68 / 62 / 86
RVB- 22 / 21 / 21
HEX - 161515



100% 90% 70% 50%

**NOIR
CHAMAS**

COLOR CODES
CMJN- 7 / 25 / 83 / 0
RVB- 240 / 192 / 61
HEX - F0C03D
RAL 1018



100% 90% 70% 50% 30%

**JAUNE
CHAMAS**

AP1 - Plan de Situation

1 bis place Carnot - Givors - 69700



SOURCE - cadastre.gouv



SOURCE - viva-street et personnelle



SOURCE - google earth

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 069-216900910-20231005-AR2023_553-AR



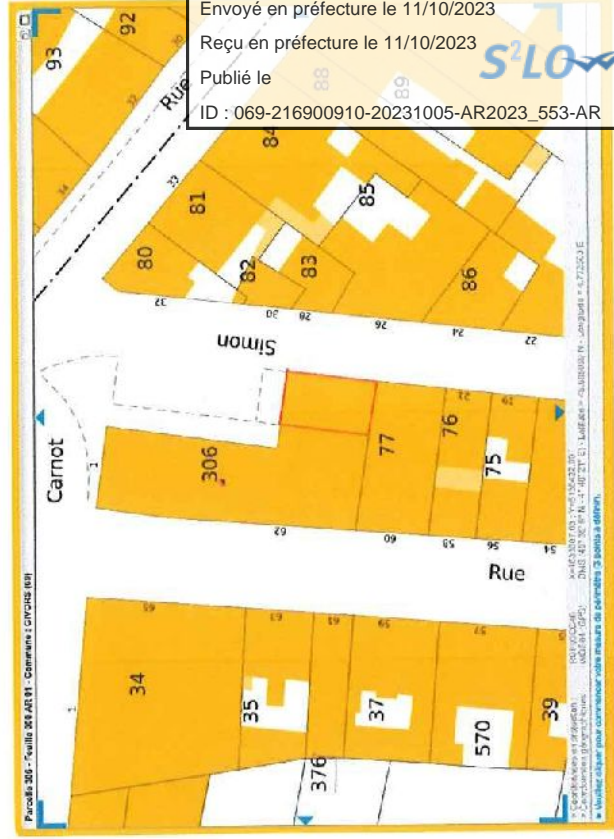
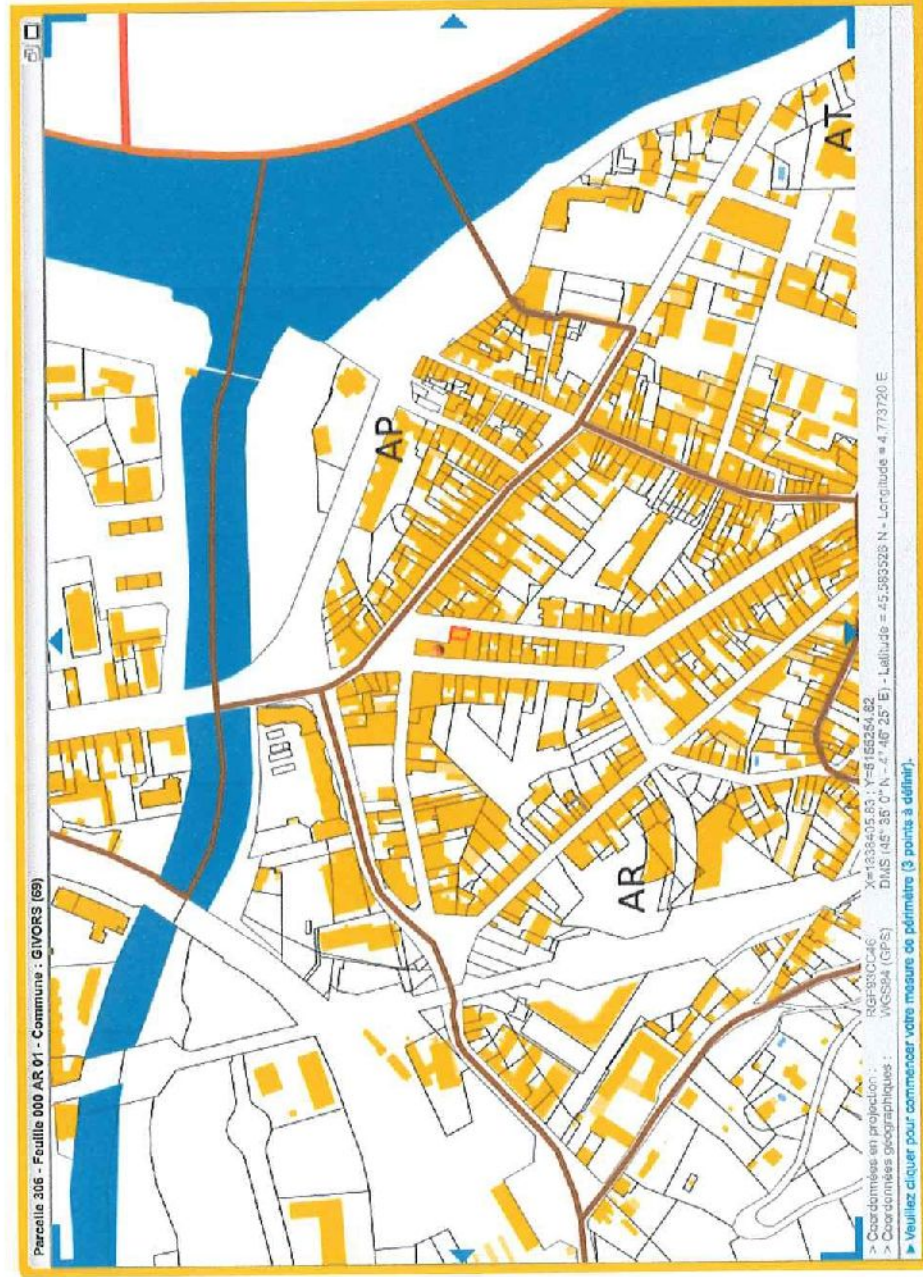
AP2-1 - Plan de Masse

Localisation: 1 bis Place Carnot - Givors 69700
FRANCE

Appartenance à une zone protégée : OUI

Zone d'urbanisme de la parcelle :
Parcelle numéro 306 - Section AR 01

Sources : geoportail / cadastre.gouv



Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 069-216900910-20231005-AR2023_553-AR



AP3 - Représentation graphique de l'enseigne

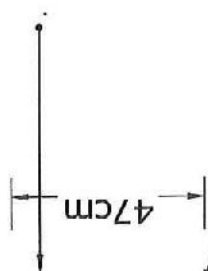
CHAMAS TACOS

FRENCH TACOS SINCE 2014

LETTRAGE BOITIER A CHANTS COUVERTS
OPAQUE PEINT EN RAL 7021 - Gris Noir
LED BLANC RETROECLAIRE

Dimensions : h. 47 x l. 425 cm /
épaisseur : 6 cm x 2

PVC DECOUPÉ
RAL 1018
épaisseur : 3 cm x 2



CAISSON LUMINEUX LED EN TÔLE
PEINT EN RAL 7021 AVEC CONTRE-COLLAGE
DU LOGO SUR SUPPORT PMMA DIFFUSANT
DIAMETRE = 60 CM

Epaisseur : 7 cm



NOIR CHAMAS
NOM : ANTHRACITE
MARQUE : RAL
REF : RAL 7021



JAUNE CHAMAS
NOM : JAUNE MAIS
MARQUE : RAL
REF : RAL 1018

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

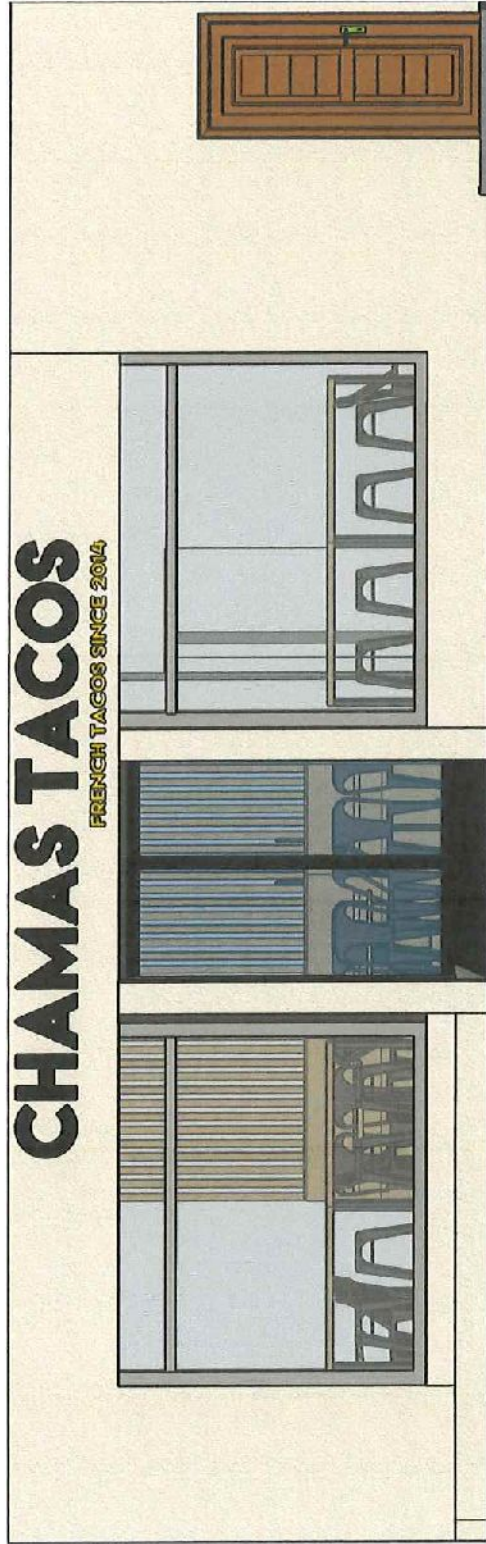
Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

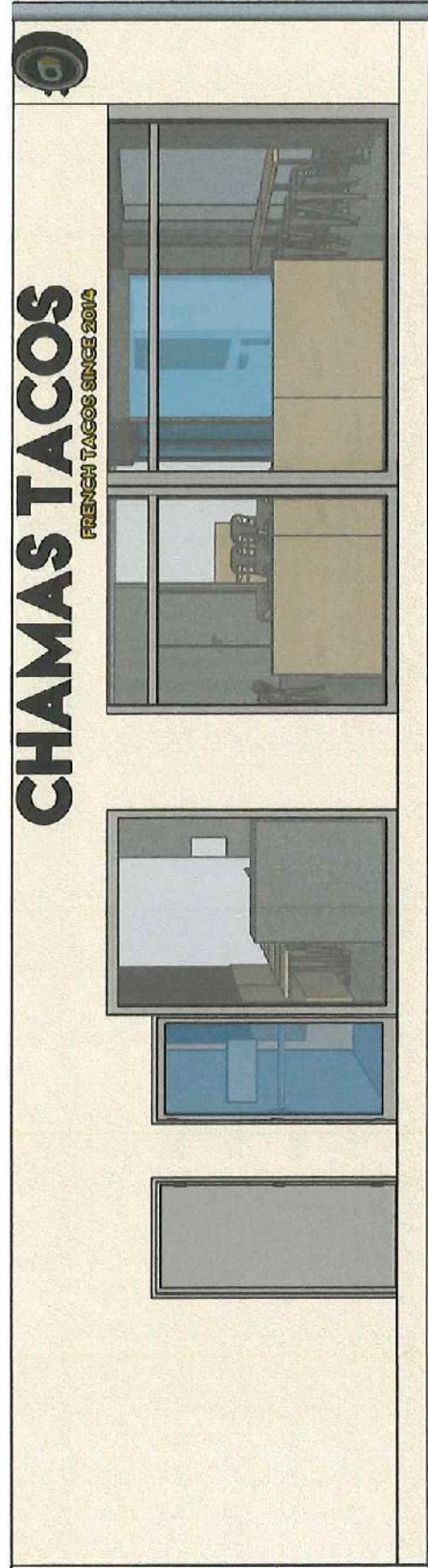
ID : 069-216900910-20231005-AR2023_553-AR



AP5 - Mise en situation des enseignes



VUE DEPUIS LA PLACE CARNOT



VUE DEPUIS LA RUE CHARLES SIMON

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

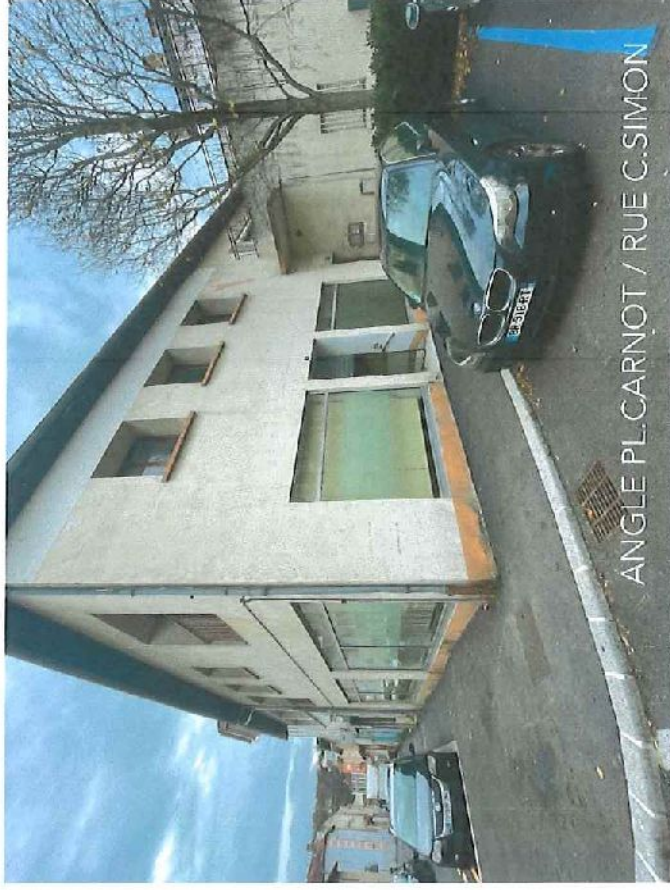
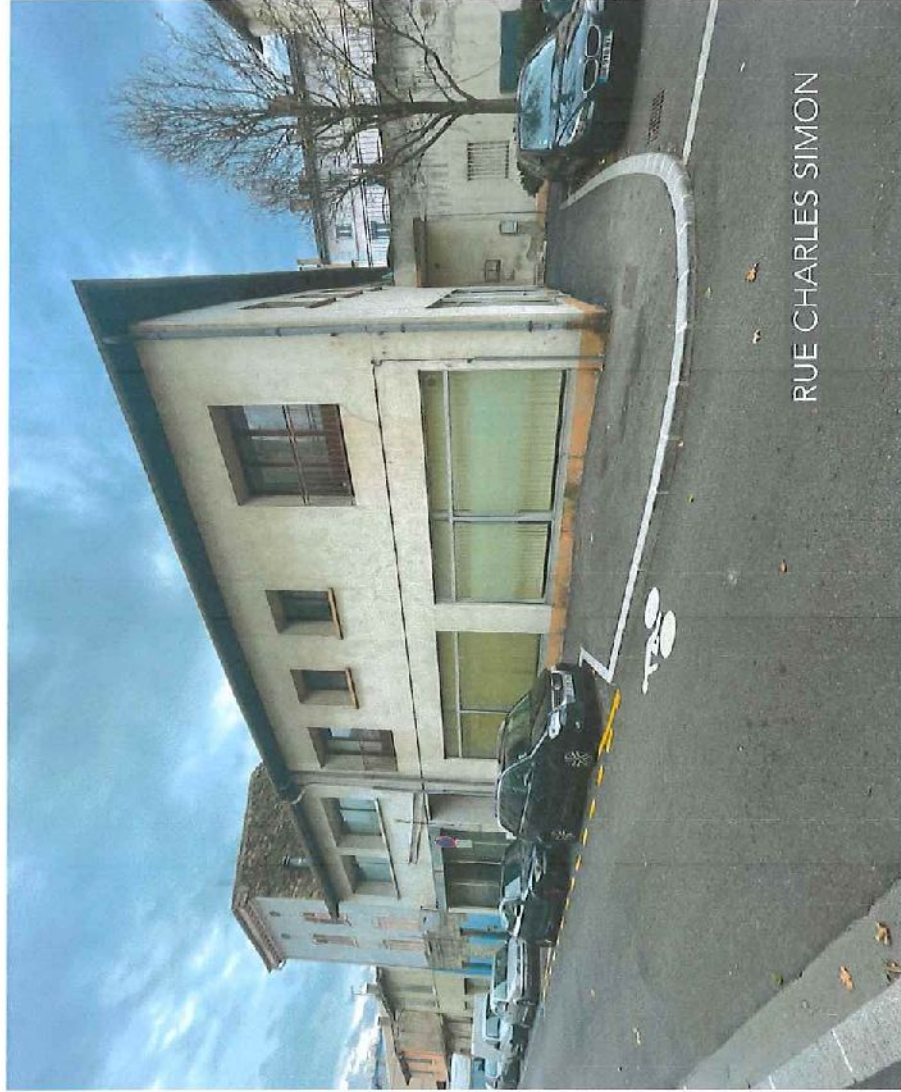
Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 069-216900910-20231005-AR2023_553-AR



AP6 - Vue de l'immeuble AVANT



Envoyé en préfecture le 11/10/2023

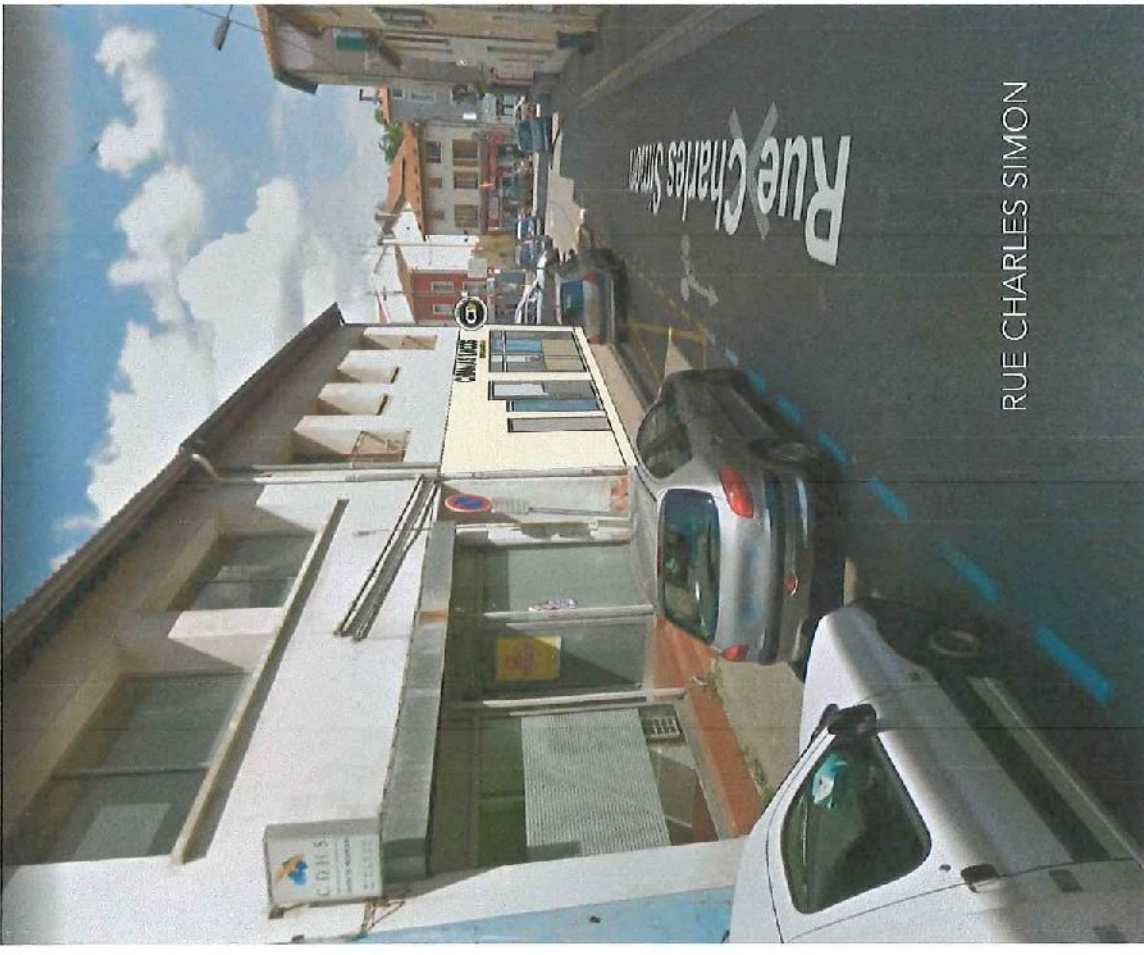
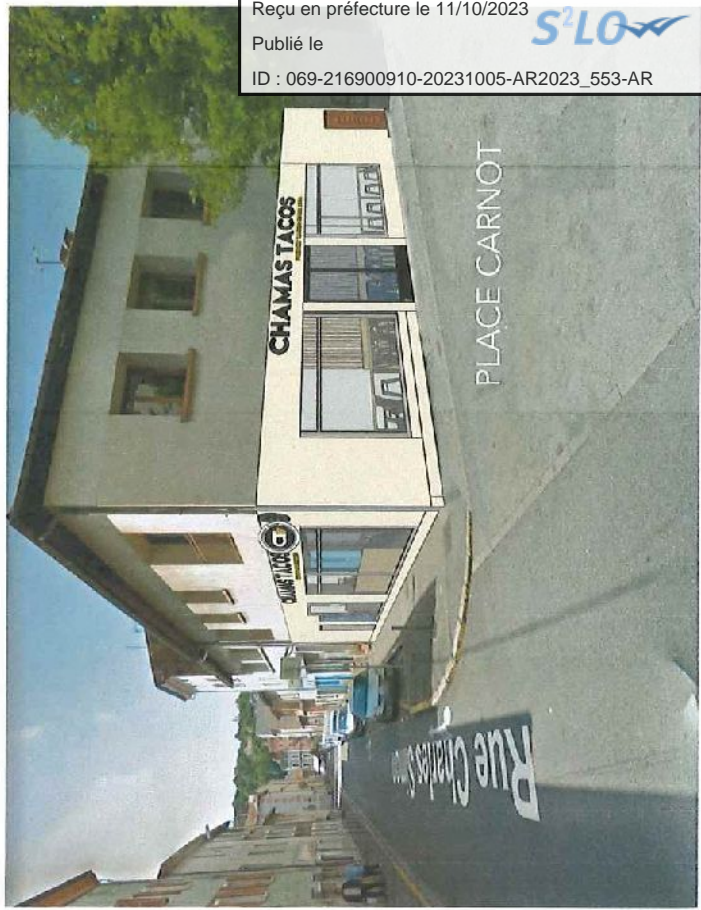
Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 069-216900910-20231005-AR2023_553-AR

S²LOW

AP7 - Appréciation dans son Environnement



Envoyé en préfecture le 11/10/2023
Reçu en préfecture le 11/10/2023
Publié le
ID : 069-216900910-20231005-AR2023_553-AR



AP8 - Notice explicative

Les enseignes présentes sur la rue Charles Simon et la Place Carnot sont de dimensions : h.4250 x l.470 mm - Epaisseur maximum 60mm.

Elles sont de type : LETTRAGE BOITIER A CHANTS COUVERTS OPAQUE - PEINT EN RAL 7021 - LED BLANC RETRO-ECLAIRE

Il y a 2 enseignes comprenant respectivement 2 lignes par enseigne. Hauteur maximale 470mm.

La première en RAL 7021 celle du dessous en RAL 1018

L'enseigne jaune n'est pas rétro-éclairée.

Luminance maximale de jour : 0 cd/m² - pas d'éclairage en journée

Luminance maximale de nuit : 172 cd/m²

Puissance lumineuse : 60 lumens/ Watt

(cf - visuel 1)

Le drapeau est présent sur la façade de la rue Charles Simon.

Il s'agit d'un DRAPEAU - CAISSON - LED LUMINEUX - EN TOLE PEINT - EN RAL 7021 - dimension : Diamètre 60. Epaisseur 70mm.

Luminance maximale de jour : 0 cd/m² - pas d'éclairage en journée

Luminance maximale de nuit : 172 cd/m²

Puissance lumineuse : 60 lumens/ Watt

(cf - visuels 2 et 3)

CHAMAS TACOS

FRENCH TACOS SINCE 2014

Lettres découpées à
chants couverts
RAL 7021

PVC DÉCOUPÉ
RAL 1018

VISUEL 1
ENSEIGNES N° 1 et 2

SIMULATION DRAPEAU



VISUEL 3



VISUEL 2
ENSEIGNE N°3

CAISSON LUMINEUX LED EN TÔLE
PEINT EN RAL 7021 AVEC CONTRE-COLLAGE
DU LOCO SUR SUPPORT PMMA DIFFUSANT
DIAMÈTRE = 60 CM



NOIR CHAMMAS
NOM : ANTHRACITE
MARQUE : RAL
REF : RAL 7021



JAUNE CHAMMAS
NOM : JAUNE MAÏS
MARQUE : RAL
REF : RAL 1018

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 069-216900910-20231005-AR2023_553-AR

S²LO

Drapeau caisson lumineux
et enseignes
EXTINCTION EN JOURNÉE
NUIT : Extinction des éclairag
entre 23H et 9/10H.
Visuels 1, 2 et 3.

Les couleurs utilisées par l'enseigne sont principalement le NOIR et le JAUNE et la police est : LEMON MILK BOLD

(cf - visuels 4)

POLICE:

LEMON MILK BOLD

